



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/497
9 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-troisième session
Point 26 de l'ordre du jour provisoire*

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. CONSULTATIONS ET ECHANGES D'INFORMATIONS	4 - 8	2
III. COOPERATION EN CE QUI CONCERNE LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE	9 - 26	3
IV. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	27 - 112	6
V. COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION ET DE LA PUBLICITE	113 - 123	23
VI. COOPERATION DANS D'AUTRES DOMAINES	124	25

* A/43/150.

I. INTRODUCTION

1. Le 28 octobre 1987, l'Assemblée générale a adopté la résolution 42/9, par laquelle elle a pris acte du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (A/42/419 et Add.1) et de ses efforts pour renforcer cette coopération. Elle a aussi constaté avec satisfaction que l'OUA participait toujours davantage aux travaux de l'ONU et des institutions spécialisées et qu'elle y apportait une contribution constructive. Elle s'est également félicitée des efforts que l'Organisation continuait de faire pour promouvoir la coopération multilatérale entre les Etats africains et pour trouver des solutions aux problèmes africains d'une importance vitale pour la communauté internationale et a constaté avec satisfaction que divers organismes des Nations Unies prenaient une part croissante à ces efforts.

2. L'Assemblée a également exprimé sa préoccupation devant les graves difficultés auxquelles se heurtait le continent africain, en particulier les besoins urgents de développement des pays africains indépendants, la situation des réfugiés et la nécessité de mettre en oeuvre des programmes économiques spéciaux et des programmes d'urgence pour aider les Etats africains victimes de catastrophes naturelles et autres, et confrontés à des difficultés socio-économiques. Dans ce cadre, elle a engagé la communauté internationale à appliquer pleinement le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (résolution S-13/2 du 1er juin 1986, annexe), et d'appuyer au maximum le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, 1986-1990, adopté par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à sa vingt et unième session, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 18 au 20 juillet 1985 (voir A/40/666, annexe I). Elle a fait également référence à l'Afrique australe, et notamment à la détérioration de la situation causée par la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud et par les actes d'agression que celle-ci commet contre les Etats voisins.

3. Les chapitres ci-après décrivent la nature et l'étendue de la collaboration entre l'ONU et l'OUA au cours des 12 derniers mois, ainsi que la réponse des divers éléments du système des Nations Unies aux mesures demandées par l'Assemblée dans ladite résolution.

II. CONSULTATIONS ET ECHANGES D'INFORMATIONS

4. Le 6 octobre 1987, le Président de l'OUA, M. Kenneth D. Kaunda, Président de la République de Zambie, s'est rendu au Siège de l'Organisation des Nations Unies et a prononcé un discours devant l'Assemblée générale lors de sa quarante-deuxième session (voir A/42/PV.26); le même jour, il s'est également entretenu avec le Secrétaire général des questions intéressant les deux organisations.

5. Dans son discours, le Président Kaunda a passé en revue les principaux faits dans les domaines social, économique et politique; entre autres, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, la dette extérieure des pays africains, la baisse de leurs recettes d'exportation et le problème de l'environnement. Il a décrit les efforts que continue de déployer l'OUA en vue de résoudre les questions politiques africaines, entre autres celle du Sahara occidental et du Tchad, et a demandé à l'ONU d'aider la Namibie à accéder à l'indépendance et de mettre fin à l'apartheid.

/...

6. Au cours de la période considérée, le Secrétaire général et le Président de l'OUA, agissant conformément à la résolution 42/78 de l'Assemblée générale en date du 4 décembre 1987, et dans l'exercice de leurs bons offices, ont poursuivi leurs efforts pour trouver une solution au problème du Sahara occidental. A ce sujet, le Secrétaire général, en accord avec le Président de l'OUA, a envoyé une mission technique au Sahara occidental en novembre et décembre 1987 afin de réunir certaines informations et données techniques susceptibles d'accélérer la promotion d'un règlement pacifique du problème.

7. Après réception du rapport de la mission, le Secrétaire général s'est entretenu avec le Président Kaunda à Bruxelles en avril 1988, afin de discuter de l'évolution de ce problème.

8. Le Secrétaire général a pris la parole à la Conférence au sommet de l'OUA qui s'est tenue à Addis-Abeba en mai 1988 et participé aux célébrations marquant le vingt-cinquième anniversaire de la création de l'Organisation. Pendant son séjour dans cette ville, il s'est à nouveau entretenu avec le Président Kaunda et le Président Moussa Traore (Mali), élu à la présidence de l'OUA pour l'année suivante. Ses entretiens avec ces dirigeants, ainsi qu'avec d'autres chefs d'Etat et de gouvernement africains, ont porté sur la situation économique critique du continent africain, la situation politique en Afrique australe et les questions relatives aux réfugiés, à la sécheresse et à la désertification.

III. COOPERATION EN CE QUI CONCERNE LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

A. Centre pour les droits de l'homme de l'Office des Nations Unies à Genève

9. Le Centre pour les droits de l'homme poursuit avec l'OUA, et en particulier avec son Comité de coordination pour la libération de l'Afrique, une coopération fructueuse, fondée principalement sur les enquêtes menées par un groupe spécial d'experts sur les droits de l'homme en Afrique australe, organe qui présente chaque année un rapport à la Commission des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans cette région.

B. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité du Secrétariat de l'ONU

10. Le Comité spécial contre l'apartheid et le Centre contre l'apartheid ont continué de participer à toutes les activités de l'OUA concernant le lancement d'un programme d'action international contre l'apartheid, efficace et concerté.

11. Le Président du Comité spécial a assisté à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA et à d'autres réunions importantes de l'Organisation.

12. Le représentant de l'OUA est invité à assister, en tant qu'observateur, aux réunions du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Au total, 1 398 boursiers bénéficient actuellement de ce programme.

/...

13. Le Centre contre l'apartheid continue à fournir au secrétariat de l'OUA, à ses Etats membres et aux mouvements de libération d'Afrique du Sud et de Namibie des publications et de la documentation audio-visuelle en différentes langues. Il apporte également une aide au Département de l'information du Secrétariat, dont les programmes radiophoniques contre l'apartheid sont diffusés vers l'Afrique du Sud, notamment, par de nombreux Etats membres de l'OUA.

C. Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle du Secrétariat de l'ONU

14. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Conseil des Nations Unies pour la Namibie ont, dans l'exercice de leurs mandats respectifs, maintenu d'étroites relations de travail avec le secrétariat de l'OUA et continué de coordonner les informations sur les faits nouveaux concernant la Namibie et l'Afrique australe.

15. Au cours de l'année examinée, le Comité spécial et le Conseil ont été représentés à la quarante-neuvième session du Comité de coordination de l'OUA pour la libération de l'Afrique, qui s'est tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie), aux quarante-septième et quarante-huitième sessions du Conseil des ministres de l'Organisation, à Addis-Abeba, et à sa vingt-quatrième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, dans la même ville.

16. Des représentants de l'OUA ont participé aux réunions du Comité spécial et de ses organes subsidiaires dans le cadre de son examen de la situation en Afrique australe, ainsi qu'à de nombreuses réunions du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et de ses organes subsidiaires, et à la séance commémorant la Journée de la Namibie et la Semaine de solidarité avec le peuple namibien et son mouvement de libération, la South West Africa People's Organization.

D. Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU

17. Les activités du Bureau des affaires juridiques concernant une collaboration directe avec l'OUA sont pour la plupart de caractère procédural. Dans ce cadre, le Bureau entretient des relations étroites avec le secrétariat de l'Organisation afin d'obtenir des informations à jour sur les noms et adresses des mouvements de libération nationale africains. Le Bureau transmet les renseignements obtenus aux différentes unités administratives du Secrétariat de l'ONU, ce qui leur permet d'inviter les mouvements de libération concernés à participer à des conférences et autres réunions tenues sous les auspices des Nations Unies.

E. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

18. L'année dernière, le HCR, l'OUA, le Secrétariat de l'ONU et le PNUD ont préparé en commun la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, qui doit se tenir à Oslo en août 1988, sur l'initiative de l'OUA.

/...

19. Le HCR a fourni des ressources financières, matérielles et humaines pour la préparation de la Conférence. A cet effet, il a participé activement aux travaux de son Comité directeur, assumant l'entière responsabilité des activités d'information visant à assurer sa promotion, et de la préparation des chapitres dans lesquels est examiné l'impact de la charge des réfugiés et des rapatriés sur les pays d'Afrique australe. Le HCR a également participé avec l'OUA à des missions de haut niveau visant à informer les principaux pays donateurs des buts de la Conférence.

20. En outre, le HCR a participé aux travaux de la Commission des Quinze de l'OUA sur les réfugiés et de son Comité de coordination pour la libération de l'Afrique.

Evacuation et réinstallation des réfugiés d'Afrique du Sud et de Namibie

21. L'OUA et le HCR ont poursuivi leurs efforts communs en vue d'obtenir un plus grand nombre de lieux de réinstallation pour les réfugiés d'Afrique du Sud et de Namibie, des pays de premier asile vers d'autres pays d'Afrique, principalement en Afrique de l'Est, de l'Ouest et en Afrique centrale.

22. L'année dernière, plusieurs centaines de réfugiés ont été évacués dans le cadre d'un programme d'urgence financé en grande partie par les pays nordiques et appliqué par le HCR.

23. L'OUA et le HCR ont également fait campagne en commun et avec succès pour le maintien des politiques libérales d'asile de la part des pays africains accueillant les réfugiés, conformément à la Convention de l'OUA régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique.

F. Organisation internationale du Travail

24. A la suite de la Conférence tripartite de l'OIT sur l'action contre l'apartheid, qui s'est tenue à Harare en mai 1988, la soixante-quinzième Conférence internationale du Travail (Genève) a mis à jour la Déclaration de l'Organisation concernant la politique d'apartheid 1/. L'action concrète contre l'apartheid et contre l'occupation illégale de la Namibie (y compris des sanctions et une assistance aux Etats voisins et de première ligne) sera ainsi renforcée.

G. Organisation mondiale de la santé

25. Conformément à l'accord qu'elles ont conclu le 24 septembre 1969 et au nouvel arrangement du 20 avril 1982, l'OUA et l'OMS ont continué de développer et d'élargir leur collaboration, en ce qui concerne notamment l'appui aux mouvements de libération nationale.

26. En mai 1987, la quarantième Assemblée mondiale de la santé a demandé au Directeur général de l'OMS d'intensifier l'assistance humanitaire en faveur des mouvements de libération nationale. Des projets sont en cours de réalisation, avec

1/ Conférence internationale du Travail, soixante-septième session, 1981, p. 19-14 à 19-17.

la collaboration du Comité de coordination de l'OUA pour la libération de l'Afrique, du PNUD et d'autres partenaires internationaux. Dans ce cadre, l'OMS apporte un soutien particulier à la Namibie, Etat membre de l'Organisation, en particulier pour l'administration médicale du secours en cas de catastrophe et les aspects nutritionnels des soins de santé maternelle et infantile. Un certain nombre d'activités ont été organisées visant à protéger la santé des communautés de réfugiés, en coopération avec le HCR, l'UNICEF, le PNUD et des organisations non gouvernementales. L'OMS a aidé les pays d'Afrique australe à renforcer leur infrastructure de base concernant la santé.

IV. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale du Secrétariat de l'ONU

27. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale préside le Comité directeur de l'ONU chargé de suivre l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. En application de la résolution 42/9 de l'Assemblée générale, le représentant de l'OUA a pris part aux réunions du Comité; de même, le Bureau du Directeur général était représenté aux réunions du Comité directeur de l'OUA. Au cours de la période considérée, il a continué de coopérer étroitement avec l'Organisation et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans le cadre de l'exécution du Programme d'action. Cette coopération, qui couvre divers domaines, a également porté sur des consultations officieuses touchant différentes questions, notamment les préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'exécution du Programme.

B. Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité

28. La Division de l'espace extra-atmosphérique a coopéré avec les Etats membres de l'OUA, notamment en appliquant à leur intention les recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

29. Des services consultatifs techniques ont été fournis à la suite d'une demande présentée à l'ONU par la CEA. Cette assistance a consisté à établir un descriptif de projet relatif à la création d'un programme d'information en matière de télédétection pour l'Afrique, financé par le PNUD.

30. En outre, les Etats membres de l'OUA ont désigné leurs candidats à différents stages de formation internationaux, séminaires et réunions d'experts organisés par l'ONU à Lagos, Moscou et Dresde, en coopération avec les gouvernements du Nigéria, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la République démocratique allemande, respectivement.

C. Département des affaires économiques et sociales internationales
du Secrétariat de l'ONU

31. Le Département des affaires économiques et sociales internationales gère un système complexe de modèles macro-économiques africains reliés à l'économie mondiale. Trente-huit pays de la région font l'objet d'une analyse systématique, grâce soit aux modèles par pays, soit aux modèles sous-régionaux. Le Département étudie la possibilité de permettre à la CEA à Addis-Abeba d'avoir accès à ces modèles. Une telle mesure faciliterait l'accès de l'OUA à cette source importante de données sur l'économie des pays africains.

32. Le Département accorde également une attention particulière à la mise en oeuvre du Programme d'action, domaine dans lequel la contribution de l'OUA est d'une importance majeure. Dans le cadre de son programme de travail ordinaire et à l'appui du Programme, il publie des informations obtenues après des travaux de recherche sur la situation africaine et concernant les questions et politiques de développement, l'énergie, les questions et statistiques démographiques. Le Département fournit aussi un appui fonctionnel et technique au Groupe consultatif sur les flux de capitaux vers l'Afrique, en vue de l'exécution du Programme d'action.

33. Dans le domaine statistique, le Département fournit un appui technique à l'OUA en aidant son secrétariat et ses organes intergouvernementaux à réviser le barème des quotes-parts de l'Organisation. Celle-ci a officiellement adopté le barème révisé à la réunion de son Conseil des ministres tenue en février 1988. Le Département apporte également son concours aux Etats membres de l'OUA dans les différents domaines relevant de sa compétence; il publie notamment une vaste gamme de statistiques économiques et sociales, des directives méthodologiques et des rapports techniques sur la collecte, le classement, le traitement et la diffusion des données statistiques. Il appuie aussi les activités de coopération technique dans le domaine des statistiques et du traitement des données statistiques, par l'intermédiaire du Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat.

D. Département des services de conférence du Secrétariat de l'ONU

34. Le Département a poursuivi ses efforts en vue de renforcer la coopération avec l'OUA dans le domaine des services de conférence en établissant le calendrier des réunions et en fournissant des services de conférence pour les réunions approuvées par l'Assemblée générale. A cet égard, il prend actuellement des mesures pour assurer les préparatifs et le service technique de la réunion entre le secrétariat général de l'OUA, le Secrétariat de l'ONU et les secrétariats des organismes des Nations Unies, prévue à New York en août 1988, conformément à la résolution 42/9 de l'Assemblée générale.

35. Le Département a continué de travailler en étroite collaboration avec le bureau du Secrétaire exécutif de l'OUA à New York, notamment pour ce qui est de la coordination et de l'organisation des réunions du Groupe des Etats africains à l'ONU. Conformément aux dispositions de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1985, des services d'interprétation ont été fournis de façon ponctuelle pour les réunions officieuses, conformément aux règles établies.

...

E. Centre pour les droits de l'homme de l'Office
des Nations Unies à Genève

36. Le Centre pour les droits de l'homme s'efforce de développer ses relations avec l'OUA sur les questions des droits de l'homme présentant un intérêt commun. L'Organisation était représentée à la trente-neuvième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, tenue à Genève du 10 août au 4 septembre 1987, et à la quarante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme, tenue à Genève du 1er février au 11 mars 1988.

37. Le Centre pour les droits de l'homme a organisé un atelier africain sur les droits de l'homme à Lomé, du 5 au 7 avril 1988, dans le cadre de la célébration du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le représentant de l'OUA a fait une déclaration lors de la session d'ouverture de l'Atelier, et le Président de la Commission des droits de l'homme et des peuples a été un des animateurs de cette réunion. Le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme a participé aux cérémonies organisées à Genève à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'OUA.

F. Commission économique pour l'Afrique

38. En 1987, les secrétariats de l'OUA et de la CEA ont conjugué leurs efforts pour aider les Etats membres à exécuter le Programme d'action des Nations Unies et le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique. Les deux secrétariats ont notamment contribué à l'élaboration du rapport sur l'état d'avancement du Programme d'action (A/42/560) qui a été présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session.

39. En plus de ces activités, les deux secrétariats ont conjointement organisé les réunions du Comité directeur permanent de l'OUA.

40. S'agissant du commerce international, du développement et des finances, la CEA et l'OUA ont assuré l'organisation et le service technique d'un certain nombre de réunions, notamment la troisième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA sur la crise de la dette extérieure de l'Afrique, tenue à Addis-Abeba les 30 novembre et 1er décembre 1987.

41. Au cours de l'année écoulée, l'OUA et la CEA ont conjointement organisé les réunions des groupes de travail sous-régionaux du Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique en Afrique. A l'heure actuelle, elles travaillent à la création de la Commission africaine de l'énergie, projet dont l'OUA est l'organisme directeur. Les deux secrétariats ont uni leurs efforts pour fournir une assistance au Centre de mise en valeur des ressources minérales d'Afrique centrale, dont le siège est à Brazzaville, ainsi que pour organiser à Kinshasa la réunion commune de l'Association africaine de cartographie et du Conseil africain de la télédétection.

/...

42. L'OUA et la CEA ont en outre coopéré dans le domaine de la planification de la population, de la main-d'oeuvre et du développement en Afrique, chacune participant aux réunions de l'autre concernant ces questions. L'OUA a continué d'être membre actif du Comité technique régional du Système panafricain de documentation et d'informatique de la CEA. Au cours de l'année écoulée, la CEA a apporté une assistance à l'OUA concernant le suivi du Programme relatif à la mise en place du Réseau de télécommunications panafricain, l'application de la Déclaration de Mbabane sur le transport aérien en Afrique et l'exécution du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos.

43. Dans le domaine de l'industrie, les deux secrétariats ont participé à l'organisation de la huitième réunion du Comité mixte CEA/OUA/ONUDI chargé d'examiner l'exécution du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

G. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

44. Par sa résolution AHG/Res.163 (XXIII) de juillet 1987 (voir A/42/699, annexe II), la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA a proclamé l'année 1988 "Année de la protection, de la survie et du développement de l'enfant africain", et a demandé au Directeur général de l'UNICEF de mobiliser les ressources nécessaires. Ce dernier a présenté un rapport à la quarante-huitième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, qui s'est tenue du 18 au 23 mai 1988 à Addis-Abeba (document CM/1505/XLVIII) sur les mesures prises par le Fonds dans ce domaine, et a prononcé un discours devant la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement (24-27 mai 1988). On trouvera dans les deux paragraphes qui suivent un résumé des principales mesures mentionnées dans ce rapport.

Mobilisation des artistes et des intellectuels africains

45. En collaboration avec l'OUA, l'UNICEF a mobilisé des artistes, des écrivains, des dramaturges, des musiciens, des cinéastes, des éditeurs, des journalistes et d'autres intellectuels pour un colloque tenu à Dakar en mars 1987 et qui a conduit à l'adoption du Plan d'action de Dakar en faveur de l'enfant africain. Un colloque similaire a été organisé à Harare en mars 1988, intitulé "Children on the Front-Line: Artists, Writers and Intellectuals for Child Survival and Development in the Front-Line States and Southern Africa". Ce colloque a adopté la Déclaration de Harare, qui est considérée comme un élément régional du Plan d'action de Dakar.

Etablissement de relations de travail avec les parlementaires et les médias

46. L'UNICEF a également lancé, en Afrique subsaharienne, un projet visant à constituer dans chaque pays un groupe de pression parlementaire en faveur de l'enfance, afin d'influer sur les décisions législatives et budgétaires et d'obtenir le soutien des législateurs et des médias. Des parlementaires africains de premier plan ont accueilli avec enthousiasme cette initiative et promis leur coopération.

/...

Efforts déployés en vue d'assurer l'immunisation universelle des enfants d'ici à 1990

47. Dans le discours qu'il a prononcé devant la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Addis-Abeba en mai 1988, le Directeur général de l'UNICEF a demandé aux chefs d'Etat et de gouvernement africains de proclamer les années 90 "Décennie de l'enfant africain" et fait observer que, contrairement aux prévisions des démographes, le taux de mortalité infantile en Afrique avait en fait commencé à baisser en 1986 et 1987. Les chefs d'Etat africains ont adopté plusieurs résolutions entérinant les efforts en vue de la survie de l'enfant, notamment l'immunisation universelle des enfants d'ici à 1990, l'Initiative de Bamako concernant la fourniture de médicaments essentiels aux enfants et à leurs mères et le processus conduisant à l'adoption par l'Assemblée générale en 1989 d'une convention sur les droits de l'enfant.

Mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, et autres domaines de coopération

48. Au cours de la période considérée, l'UNICEF a continué de coopérer avec l'OUA, par l'intermédiaire du secrétariat du Comité directeur de l'ONU chargé de suivre l'exécution du Programme d'action. L'OUA a également participé aux activités de l'UNICEF ci-après :

a) Atelier sur les enfants vivant des situations de conflits graves tenu du 6 au 10 juillet 1987 à Nairobi et parrainé par le Réseau africain pour la protection de l'enfant contre les mauvais traitements et la privation de soins;

b) Atelier sur la Convention relative aux droits de l'enfant, tenu à Nairobi du 9 au 11 mai 1988.

Pour toutes ces activités, il a été expressément demandé à l'OUA de prendre des mesures visant à appliquer les recommandations adoptées.

H. Programme des Nations Unies pour le développement

49. A l'issue de discussions et de consultations approfondies avec l'OUA, il a été convenu que le PNUD soutiendrait les activités de celle-ci au cours de son quatrième cycle de programmation (1987-1991) dans les domaines ci-après :

a) Amélioration des capacités de l'OUA en matière d'administration et de gestion. Ce projet d'un coût de 1 750 000 dollars vise essentiellement à renforcer les capacités et l'efficacité du secrétariat de l'OUA afin d'accélérer le développement socio-économique de l'Afrique par la promotion de son intégration socio-économique aux niveaux national, sous-régional, régional et continental, et d'aider le continent à parvenir à une croissance économique auto-entretenu et à l'autonomie collective;

/...

b) Création d'une communauté économique africaine. Ce projet d'un coût de 2 millions de dollars doit fournir au secrétariat général de l'OUA les consultants, les conseillers techniques et le personnel d'appui nécessaires qui lui permettront :

- i) De suivre et d'évaluer de manière continue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des stratégies et politiques définies dans le Plan d'action et l'Acte final de Lagos, le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique et le Programme d'action des Nations Unies;
- ii) De contribuer à l'application immédiate des décisions et directives adoptées par le Comité directeur permanent de l'OUA, le Conseil des ministres et la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement sur des questions ayant trait à la communauté économique africaine, à la coopération technique entre les pays africains, à la mise en oeuvre du Programme prioritaire et du Programme d'action des Nations Unies, de même qu'à d'autres domaines (économique, social et culturel) importants concernant le développement socio-économique des Etats membres de l'OUA.

I. Centre des Nations Unies pour les établissements humains

50. Comme suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution S-13/2, en date du 1er juin 1986, sur le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains a établi un rapport intitulé "Développement des établissements humains dans le cadre des stratégies du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, 1986-1990, et du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990". Le rapport a été présenté au secrétariat de l'OUA et à la Conférence internationale sur le défi du redressement économique et du développement accéléré (voir A/42/410, annexe), qui avait été organisée par la CEA en collaboration avec l'OUA à Abuja (Nigéria), du 15 au 19 juin 1987.

51. Par la suite, Habitat a établi un rapport détaillé dans lequel le Centre indiquait sa contribution à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies et exposait les véritables programmes et les résultats enregistrés dans le cadre de l'exécution de son programme de travail pour la période biennale 1988-1989. Habitat a pris des dispositions pour intégrer la substance de ce rapport dans celui que le Secrétaire général présentera à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre du Programme d'action par les divers organismes des Nations Unies.

J. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

52. Le Bureau du Coordonnateur a informé l'OUA de l'assistance qu'il a fournie à plusieurs pays africains victimes de catastrophes naturelles, en particulier de la sécheresse. Dans le domaine de la planification préalable et de la prévention des catastrophes, il a proposé à la Conférence des ministres de la CEA, en avril 1987, que l'OUA et la CEA coopèrent étroitement avec lui afin de mettre en place un plan d'action pour lutter contre les catastrophes naturelles en Afrique et en atténuer

/...

les effets. Cette proposition a été acceptée sous la forme d'une résolution adoptée par la Conférence des ministres de la CEA à Niamey, en avril 1988. La résolution priait le Secrétaire exécutif de la CEA d'établir en coopération avec le Secrétaire général de l'OUA et le Bureau du Coordonnateur, un plan d'action pour faire face aux catastrophes naturelles et réduire leurs effets. Les travaux à cette fin doivent commencer prochainement.

53. Le Bureau a également décidé d'organiser, en coopération avec l'OUA, un stage d'étude sur la situation sociale en Afrique, proposé par le Centre africain de recherche appliquée et de formation pour le développement social, créé par l'OUA et la CEA. Le stage, prévu à Tripoli à la fin de juin 1988, devait étudier les effets des catastrophes naturelles sur le développement socio-économique.

K. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

54. Au cours de la période considérée, le HCR et l'OUA ont chacun participé aux réunions de l'autre et maintenu un contact étroit par le biais du Bureau de liaison du HCR pour l'Afrique à Addis-Abeba, tenant régulièrement des consultations sur des questions d'intérêt mutuel, telles que le redémarrage des activités de la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique.

55. Le HCR et l'OUA ont en outre collaboré dans divers domaines juridique et technique ayant trait aux problèmes des réfugiés en Afrique, et participé notamment à la promotion d'instruments humanitaires internationaux et régionaux comme la Convention de l'OUA de 1969 sur les réfugiés et la Charte de 1981 sur les droits de l'homme et des peuples. En 1987, le HCR a alloué un montant de 191,5 millions de dollars aux programmes d'assistance destinés à l'Afrique, en particulier à la corne de l'Afrique, au Soudan et à l'Afrique australe.

L. Conseil mondial de l'alimentation

56. Après l'adoption du Programme d'action des Nations Unies, le Conseil a aidé les Etats membres de l'OUA à renforcer leurs plans et stratégies alimentaires nationaux.

57. Un certain nombre de consultations régionales et une réunion interrégionale ont été tenues en Afrique en 1987 avec l'assistance du PNUD. Le Conseil a pu grâce au soutien de divers organismes des Nations Unies, identifier des domaines susceptibles de faire l'objet de mesures de suivi : assistance en matière de production vivrière; amélioration des échanges commerciaux; agro-industries; création d'institutions, formation et renforcement des capacités de gestion.

58. Une délégation du Conseil s'est rendue au début de cette année au secrétariat de l'OUA; après des discussions, deux domaines d'intérêt commun ont été retenus : a) la coopération régionale et la coopération Sud-Sud; et b) la formation de spécialistes de l'alimentation en Afrique.

59. A l'issue des consultations, il a été convenu que : a) l'OUA et le Conseil coopéreraient plus étroitement dans le domaine de l'alimentation; b) les questions d'alimentation retenues par l'OUA et le Conseil seraient présentées au Comité directeur permanent de l'OUA, pour examen; et c) les deux questions susmentionnées seraient présentées au Conseil et à l'OUA.

/...

M. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

60. La coopération entre la CNUCED et l'OUA s'est développée régulièrement. Au cours de la période considérée, la CNUCED a constitué un Groupe de travail spécial interdivisions pour assurer l'application effective des aspects du Programme d'action des Nations Unies relevant de sa compétence. En ce qui concerne les activités de coopération technique, elle a consacré 26 % de son assistance à la mise en oeuvre de projets dans la région africaine, accordant une attention particulière aux pays les moins avancés, qui sont au nombre de 27 en Afrique.

61. A la suite de la troisième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, à laquelle elle a participé, la CNUCED s'est déclarée disposée à contribuer à l'appui technique nécessaire. Son secrétaire général a tenu des consultations avec le Groupe de contact de l'OUA sur ce sujet.

62. En juillet 1987, le Secrétaire général de la CNUCED et le Secrétaire général adjoint de l'OUA ont tenu des consultations au sujet de la préparation du projet régional concernant l'aide à fournir à l'Afrique dans les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et l'appui au secteur extérieur des pays africains. Il a été convenu avec le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique que, lors de la mise en oeuvre de ce projet, le secrétariat de l'OUA coordonnerait certaines activités comme la formation et les services consultatifs. En outre, en application d'une résolution adoptée à la réunion ministérielle CEA-OUA de mars 1987, qui demandait à la CEA, à l'OUA et à la CNUCED d'intensifier leurs activités d'assistance technique pour promouvoir le commerce des pays africains avec les pays socialistes d'Europe orientale, la CNUCED a présenté des propositions qui sont actuellement examinées par le PNUD.

63. Par l'intermédiaire de la Mission permanente d'observation de l'OUA à Genève, la CNUCED a fourni régulièrement aux Etats membres de l'OUA des informations sur l'évolution du système global de préférences commerciales entre pays en développement, dans le but de renforcer leur participation à ce système. Ceci a facilité la participation des pays concernés aux délibérations et négociations qui ont eu lieu en avril 1988, lors de la Réunion ministérielle de Belgrade sur le système global de préférences commerciales.

64. En ce qui concerne les transports maritimes, la coopération entre la CNUCED et l'OUA s'est instaurée dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies. Par ailleurs, une réunion, organisée conjointement avec l'OUA et accueillie par le Gouvernement éthiopien, a eu lieu en mai 1988 sur le Code de conduite des conférences maritimes.

N. Programme alimentaire mondial

65. Depuis le début de leur coopération en juin 1974, établie par un échange de lettres et de mémorandums, le PAM et l'OUA se sont constamment efforcés de renforcer leurs relations de travail. Depuis quelques années, le Programme est régulièrement représenté à un haut niveau aux réunions du Conseil des ministres de l'OUA et de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement. Dernièrement, il a participé aux célébrations qui ont marqué le vingt-cinquième anniversaire de la création de l'organisation, un événement qui coïncidait avec son vingt-cinquième anniversaire.

/...

66. Le PAM a fait de l'Afrique, notamment de l'Afrique subsaharienne, une région prioritaire pour son assistance. C'est ainsi qu'en 1986 et en 1987, l'Afrique subsaharienne a reçu 38 % et 37 % respectivement des ressources qu'il a consacrées au développement ces années-là, plus que toute autre région. Ceci s'inscrit dans le cadre des actions globales que le PAM entreprend à l'appui des objectifs du Programme prioritaire et du Programme d'action des Nations Unies.

67. A la suite de l'adoption du Programme d'action des Nations Unies par l'Assemblée générale en 1986, le PAM a participé activement aux travaux et aux activités du Comité directeur et de l'Equipe spéciale interorganisations, constitués pour en suivre et en contrôler la mise en oeuvre. L'une de ses principales contributions aux travaux de l'Equipe spéciale a été l'établissement d'un rapport intitulé "Food Aid, Food Self-Reliance and Development en Africa" (Aide alimentaire, autosuffisance alimentaire et développement en Afrique).

68. Le PAM a par ailleurs pris des mesures concrètes pour renforcer son appui aux Etats membres de l'OUA grâce à son Plan d'action pour l'Afrique, adopté en juin 1988 par son organe directeur, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire. Ce plan met l'accent sur les secteurs clefs identifiés dans le Programme d'action des Nations Unies, à savoir l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'environnement (sécheresse et désertification), la mise en valeur des ressources humaines, le développement et l'entretien de l'infrastructure et les situations d'urgence. Le Plan d'action, qui couvre la même période que le Programme des Nations Unies (1986-1990), prévoit un investissement total de 1,8 milliard de dollars, dont plus de 80 % devraient aller à l'Afrique subsaharienne.

69. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, le PAM a coopéré étroitement avec la Banque mondiale pour les initiatives visant à appeler l'attention sur l'importance de ce domaine et à faire en sorte que davantage de ressources leur soient consacrées dans les pays africains, afin de remédier à leur vulnérabilité économique fondamentale.

70. Dans l'ensemble, le PAM a continué de fournir aux Etats membres de l'OUA une assistance considérable, comparable à celle des années précédentes et conforme à la place prioritaire qu'il a donnée à la région. En 1987, il a octroyé aux Etats membres de l'OUA un montant de 198,1 millions de dollars (37 % du total) au titre de l'aide au développement et 161,7 millions de dollars (59,7 % du total) au titre des secours d'urgence.

O. Organisation internationale du Travail

71. Depuis l'accord de coopération qu'elles ont signé il y a 23 ans, l'OIT et l'OUA n'ont cessé de développer leur collaboration. Comme auparavant, chacune d'elles a participé pendant la période considérée aux réunions de l'autre. L'OIT a pris part à toutes les conférences importantes et réunions techniques de l'OUA, et notamment aux travaux de la Commission du travail et de la Conférence des ministres des affaires sociales. Dans le cadre du Programme prioritaire et du Programme d'action des Nations Unies, l'OIT a axé ses efforts sur la formation professionnelle, le développement et l'entretien des infrastructures rurales et urbaines avec des programmes nécessitant une main-d'oeuvre importante et l'amélioration des conditions de travail et de vie.

/...

72. Parmi les activités de coopération technique que l'OIT mène actuellement avec l'OUA, on peut citer :

a) L'assistance à l'Institut africain de réadaptation d'Harare, créé et dirigé conjointement par les deux organisations et officiellement inauguré le 11 mai 1988. Une annexe a été ouverte à Brazzaville et une deuxième le sera bientôt au Caire; deux autres encore seront établies, une pour l'Afrique de l'Est et l'autre pour l'Afrique de l'Ouest. A cet égard, l'OIT a versé pour l'exercice en cours et le précédent une contribution totale de 430 000 dollars prélevée sur son budget ordinaire pour la coopération technique, en plus des services consultatifs techniques qu'elle a fournis à l'Institut et au secrétariat général de l'OUA;

b) L'harmonisation et la coordination des programmes de formation en matière de sécurité sociale dans la région, et l'évaluation de programmes actuellement mis en oeuvre dans ce domaine aux niveaux national et multinational;

c) L'assistance au secrétariat de l'OUA pour l'établissement d'un mécanisme institutionnel chargé des questions de population, du travail de main-d'oeuvre et du développement sur le continent;

d) Les programmes de formation dans divers domaines, notamment formation professionnelle, réadaptation professionnelle des invalides de guerre, des mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et de Namibie, activités rémunératrices, y compris pour les femmes et les réfugiés (en étroite collaboration avec le Comité de coordination de l'OUA pour l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées, dont l'OIT assure actuellement la présidence), administration du travail, éducation des travailleurs et développement des coopératives et des petites entreprises.

73. Sur le terrain, l'OIT a continué de coopérer étroitement avec les bureaux sous-régionaux de l'OUA et organisations affiliées, notamment avec l'Organisation de l'unité syndicale africaine, la Confédération panafricaine des associations d'employeurs et de nombreux groupements économiques sous-régionaux auxquels les associations professionnelles sont également liées.

P. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

74. La FAO a continué d'apporter tout son soutien à la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies et du Programme prioritaire. Membre essentiel de l'Equipe spéciale interorganisations chargée de suivre la mise en oeuvre du Programme des Nations Unies au niveau régional, elle a participé à toutes ses réunions ainsi qu'à celles du Comité directeur. Elle a fait partie du Groupe de travail interorganisations qui a rédigé, au nom du Secrétaire général, la première version de l'examen à mi-parcours du Programme.

75. La FAO a poursuivi une étroite coopération avec le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'OUA en ce qui concerne la campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine; elle a notamment fourni une assistance pour

/...

l'amélioration de la qualité des vaccins contre la peste bovine et la pleuropneumonie infectieuse du bétail produits en Afrique, la formation d'Africains aux divers aspects de la lutte contre la peste bovine, l'amélioration des méthodes de diagnostic et des moyens des laboratoires nationaux, le renforcement des systèmes de traitement de données et de gestion dans le domaine épidémiologique, et la mise au point de matériaux audio-visuels et autres en vue de mobiliser la population pendant la campagne. Depuis 1980, la FAO a fourni une assistance complémentaire de 10,5 millions de dollars dans le cadre de son programme de coopération technique, pour des projets nationaux de lutte contre la peste bovine en Afrique.

76. La FAO est un membre actif du Conseil scientifique international de recherches et de lutte contre la trypanosomiase patronné par le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'OUA. Elle organise avec le Bureau des stages de formation et des séminaires communs sur la lutte contre la trypanosomiase. Elle a continué de collaborer avec l'OUA à la publication du Bulletin d'information trimestriel sur la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase, et contribue aux efforts que fait l'OUA pour créer des centres de lutte contre la tique et les maladies transmises par ce parasite.

77. La collaboration de la FAO avec l'OUA et l'Institut international d'agriculture tropicale a été maintenue dans le domaine de la lutte biologique contre la cochenille et les tétranyques verts du manioc.

78. La FAO a continué de participer activement à l'exécution du projet d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon, parrainé par l'OUA et financé par le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne. Elle fournit un appui technique à l'OUA aux fins de la recherche d'un financement pour la deuxième phase du projet.

79. La coopération entre le Centre de télédétection de la FAO et les centres régionaux de télédétection de l'OUA à Nairobi et à Ouagadougou s'est poursuivie avec l'organisation de stages de formation aux applications de cette technique.

80. Par l'intermédiaire de son bureau régional d'Accra, la FAO a contribué à la mise au point du programme technique de l'OUA, notamment à la formulation de propositions en vue de la création d'un bureau interafricain de recherche sur les forêts tropicales. Elle a en outre participé à la préparation du premier Congrès des hommes de science en Afrique, qui a été organisé par l'OUA.

81. Dans le cadre de son mandat et de ses compétences, la FAO a continué de fournir une assistance à la Namibie et aux mouvements de libération nationale africains.

Q. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

82. L'Unesco et l'OUA ont maintenu une étroite coopération à un très haut niveau, participant à des réunions communes et organisant conjointement des réunions. C'est ainsi par exemple que l'Unesco et le PNUD ont coopéré avec l'OUA à

/...

l'organisation du premier Congrès des hommes de science en Afrique, qui a eu lieu à Brazzaville en juin 1987, dans le but de mobiliser les communautés scientifiques africaines en faveur du développement. Le Congrès a adopté la Déclaration de Brazzaville et créé l'Union panafricaine de la science et de la technologie.

83. Les liens entre les deux organisations sont encore renforcés par les activités opérationnelles. L'Unesco exécute plusieurs projets dans le domaine de l'éducation et de la formation, de la communication, et de la promotion de la participation des femmes au développement et des mouvements de libération nationale. Elle a aussi exécuté des projets régionaux conjointement avec l'OUA et espère poursuivre cette coopération.

84. A la demande de l'OUA, l'Unesco a par ailleurs élaboré un programme spécial d'assistance à l'Afrique dans les domaines de la recherche scientifique et technique et de la recherche-développement. Le but de ce programme, adopté par la deuxième Conférence régionale des ministres chargés de l'application de la science et de la technologie au développement en Afrique, organisée par l'Unesco à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en juillet 1987, est de renforcer les capacités scientifiques et techniques des pays de la région.

R. Organisation de l'aviation civile internationale

85. L'OUA est invitée aux réunions de l'OACI portant sur des questions qui l'intéressent, et notamment aux sessions de son assemblée. L'Organisation communique régulièrement à l'OUA des documents et des études intéressant la région africaine, lui permettant ainsi de disposer d'une documentation de base sur les questions de l'aviation civile.

86. L'OACI s'est appliquée à contribuer à la mise en oeuvre du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique ainsi qu'à la Décennie des transports et des communications en Afrique. Bien qu'on soit de plus en plus conscient du rôle vital que l'aviation civile peut jouer dans le développement économique d'un pays ou d'une région, d'importants projets régionaux destinés à l'Afrique, notamment en ce qui concerne les télécommunications en matière de navigation aérienne et l'aviation au service de l'agriculture, ne peuvent être réalisés à cause du manque de ressources.

87. A la suite de l'adoption par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, en juillet 1987, d'une résolution sur les problèmes des compagnies aériennes africaines relatifs aux restrictions liées aux normes acoustiques (voir A/42/699, annexe I), l'OACI a fourni à l'OUA, sur sa demande, des informations sur ses activités et ses principes dans ce domaine.

88. L'OACI maintient des relations de travail étroites et suivies avec la Commission africaine de l'aviation civile et lui fournit des conseils d'experts et des services de secrétariat sur sa demande.

/...

S. Organisation mondiale de la santé

89. La collaboration entre le Bureau de la santé et de la nutrition de l'OUA, le Bureau de liaison de l'OMS avec l'OUA et la CEA à Addis-Abeba s'est considérablement développée. Les premiers éléments d'un service de documentation et d'information ont été conjointement mis en place, et des réunions consultatives ont eu lieu régulièrement, notamment pour la rédaction des rapports techniques destinés à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA et l'organisation des réunions annuelles des ministres de la santé de l'OUA qui ont lieu à Genève en marge de l'Assemblée mondiale de la santé.

90. Dans le cadre du suivi de la deuxième Conférence des ministres africains de la santé, organisée conjointement par l'OUA et l'OMS en 1987, un groupe consultatif interorganisations sur l'alimentation et la nutrition en Afrique s'est réuni à Addis-Abeba du 30 novembre au 7 décembre 1987 dans le but d'organiser concrètement la collaboration dans cet important domaine.

91. L'OMS a également collaboré avec la Commission scientifique, technique et de la recherche de l'OUA à Lagos, en coopération avec la CEA et l'ONUDI, au développement des industries africaines utilisant des plantes médicinales, et a continué de participer aux travaux de la Commission du travail de l'OUA ayant trait à la santé de la population active. L'OMS continue de consacrer une part de son budget ordinaire et de ses ressources extra-budgétaires au règlement des problèmes sanitaires critiques de l'Afrique et à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies.

T. Banque mondiale

92. La coopération de la Banque mondiale avec l'OUA et ses Etats membres s'est renforcée au cours de la période considérée. La Banque mondiale a continué d'accorder la priorité aux besoins et objectifs de développement spécifiques de l'Afrique, notamment de l'Afrique subsaharienne. Ces dernières années, elle s'est activement employée à accroître tant le volume que la part de ses prêts à l'Afrique. Pour l'ensemble de l'Afrique, les engagements de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de l'Association internationale de développement (IDA) avec le mécanisme d'assistance spéciale pour l'Afrique ont atteint 4 milliards de dollars au cours de l'exercice 1987 et devraient s'élever à 5 milliards de dollars pour l'exercice 1988. S'agissant des pays africains les plus pauvres, la Banque mondiale continue d'augmenter sensiblement ses prêts, qui se sont accrus de plus de 50 % depuis le début des années 80. Une nouvelle augmentation de plus de 25 % est prévue pour l'exercice 1988, tandis que la contribution de l'IDA devrait dépasser 2 milliards de dollars. Les versements nets de la Banque mondiale à l'Afrique ont excédé 3 milliards de dollars pour l'exercice financier 1987, soit trois fois le niveau de 1981.

93. En Afrique subsaharienne, 25 Etats membres de l'OUA se sont lancés dans des programmes de réformes économiques appuyés par la Banque mondiale; des signes encourageants ont commencé d'apparaître et plusieurs de ces pays ont enregistré un taux de croissance économique réelle.

/...

94. Afin d'aider les pays très lourdement endettés de l'Afrique subsaharienne à faire face à la double contrainte de l'endettement extérieur et du financement extérieur, la Banque mondiale a lancé un programme spécial d'assistance pour ceux qui bénéficient de l'assistance de l'IDA et procèdent à des ajustements. Ce programme prévoit des ressources accrues et des mesures d'allègement de la dette. Au cours d'une réunion spéciale de donateurs organisée par la Banque mondiale à Paris en décembre 1987, quelque 6,5 milliards de dollars d'aide à des conditions de faveur ont été mobilisés à titre de cofinancement pour appuyer, de 1988 à 1990, les efforts d'ajustement des pays africains très lourdement endettés qui reçoivent une aide de l'IDA.

95. Parmi les autres initiatives lancées récemment par la Banque mondiale, on peut citer : une opération de productivité agricole visant à offrir aux fermiers africains - notamment aux femmes - des techniques et des services améliorés; une opération spéciale de sécurité alimentaire visant à atteindre les groupes de population et les régions les plus vulnérables du point de vue alimentaire; un important document directif sur l'éducation en Afrique subsaharienne, où la Banque réaffirme son engagement en faveur de l'éducation comme l'un des meilleurs moyens d'aider les pauvres à sortir de la pauvreté; et un projet relatif aux dimensions sociales de l'ajustement, financé par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le PNUD et d'autres donateurs bilatéraux, pour contribuer à assurer la prise en compte systématique des aspects humains des programmes d'ajustement économique. Une vingtaine de pays africains participent déjà à ce projet.

U. Fonds monétaire international

96. La coopération du FMI avec l'OUA se fait principalement avec les Etats membres de l'Organisation qui sont aussi membres du Fonds; à l'ONU, le Directeur du Bureau du Fonds aux Nations Unies, et représentant spécial auprès des Nations Unies, est en contact avec le Comité directeur de l'OUA concernant le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique.

97. Dans le cadre de son mandat, le Fonds a tenu des consultations régulières avec les gouvernements des Etats membres sur leur situation financière et économique, fourni une aide financière aux programmes d'ajustement des pays d'Afrique, et une assistance technique aux efforts qu'ils déploient pour renforcer leurs capacités.

98. En 1977, il a accru son aide au titre de la balance des paiements à un grand nombre de pays africains ayant adopté des programmes d'ajustement globaux. A la fin de 1987, 25 pays africains avaient reçu une aide financière du Fonds, dont le montant total au titre de ses divers mécanismes a atteint 2,2 milliards de DTS. A cette date, huit pays avaient conclu des accords de confirmation, sept des accords dans le contexte de la facilité d'ajustement structurel récemment créée; 10 autres pays avaient conclu des accords dans le cadre de ces deux mécanismes, dont l'un un accord dans le cadre du mécanisme élargi de crédit du Fonds.

V. Union postale universelle

99. La coopération entre l'OUA et l'Union postale universelle (UPU) se développe dans le cadre des activités communes de l'UPU et de l'Union postale panafricaine (UPP) et porte principalement sur l'assistance technique. Pour ce qui est de

/...

l'éventuelle fusion entre l'Union panafricaine des télécommunications et l'UPP, un consultant effectue une étude à ce sujet dans le cadre du projet sur la création d'une communauté économique africaine et l'UPU participe à son élaboration.

100. Pendant cette période, l'UPU, en collaboration avec l'UPP, a pris les dispositions nécessaires pour mettre en oeuvre les activités suivantes :

a) Sur la base d'un accord de coopération entre l'UPU et l'UPP concernant un projet commun en 1987, un stage sur les méthodes d'estimation des coûts et la politique de tarification pour les pays anglophones s'est tenu à Nairobi du 5 au 24 octobre 1987. L'UPP a recruté un consultant conférencier tandis que l'UPU a financé les services d'un second consultant et octroyé 14 bourses, les fonds nécessaires étant imputés sur son budget de 1987;

b) Les deux organisations viennent de signer le même type d'accord de coopération concernant l'organisation d'un stage sur le même sujet à l'intention des pays francophones, au cours du deuxième semestre de 1988.

W. Organisation maritime internationale

101. L'OMI a continué de contribuer à la mise en oeuvre de l'élément du Plan d'action de Lagos relatif aux transports, dans le cadre de la Décennie des transports et des communications en Afrique, en coopération avec la CEA et l'OUA.

X. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

102. Pendant la période considérée, l'OMPI a continué de coopérer avec l'OUA et ses organismes dans les domaines suivants :

a) Application du Plan d'action de Lagos. L'OMPI a continué de coopérer avec les Etats membres de l'OUA dans le cadre des deux organisations régionales s'occupant de régime de la propriété industrielle, l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), ainsi qu'avec le Centre régional africain de technologie (CRAT);

b) Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). Lors de la onzième session du Conseil de l'ARIPO à Mbabane, en décembre 1987, l'OMPI a organisé avec l'aide de la République fédérale d'Allemagne et de la Suède un séminaire sur la propriété industrielle à l'intention de 29 fonctionnaires de 15 pays africains;

c) Réunion sur la planification des politiques en matière de propriété industrielle. En avril 1988, l'OMPI a organisé une réunion sur la planification des politiques en matière de propriété industrielle à Harare, à laquelle ont assisté 17 pays africains et l'ARIPO;

d) Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). L'OMPI a organisé, en octobre 1987 à Niamey, le premier séminaire sur la propriété intellectuelle à l'intention de magistrats avec la coopération de l'OAPI et du Gouvernement nigérien; y ont participé 27 fonctionnaires de 13 pays africains.

/...

En novembre 1987, le Directeur général de l'OMPI s'est rendu au siège de l'OAPI à Yaoundé pour s'entretenir avec le Directeur général et le personnel de cette organisation sur les moyens d'aider celle-ci à améliorer le fonctionnement de ses services.

En décembre 1987, l'OMPI a organisé, à Yaoundé, un séminaire sur la propriété industrielle à l'intention des directeurs des services nationaux de l'OAPI. Les 13 Etats membres de l'Organisation, tous africains, y étaient représentés;

e) Accord de coopération entre l'OMPI, le CRAT, l'ARIPO et l'OAPI. Dans le cadre de l'accord de coopération quadripartite entre l'OMPI, le CRAT, l'ARIPO et l'OAPI, signé au siège de l'OMPI en juillet 1985, l'ARIPO a accueilli une réunion du Comité consultatif mixte à Harare en mai 1988. Les quatre organisations y étaient représentées;

f) Mise en valeur des ressources humaines. Pendant la période à l'examen, l'OMPI a accru l'aide au développement qu'elle accorde aux différents Etats membres de l'OUA, en particulier dans le domaine de la formation. En 1987, elle a octroyé 141 bourses à des Africains des Etats membres de l'OUA au titre de la formation en matière de propriété industrielle;

g) Organisation de l'unité africaine (OUA). En novembre 1987, un représentant de l'OMPI s'est rendu au siège de l'OUA à Addis-Abeba pour s'entretenir avec le Secrétaire général de la possibilité d'étendre la coopération à d'autres domaines;

h) Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. En mai 1988, l'OMPI a envoyé un représentant à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui célébrait le vingt-cinquième anniversaire de l'OUA; celui-ci a pris la parole lors d'une cérémonie, à l'occasion de laquelle la médaille d'or de l'OMPI a été décernée à un remarquable inventeur africain pour son travail dans le domaine de l'énergie solaire.

Y. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

103. Au cours de la période considérée, l'ONUDI a continué de participer aux réunions du Comité directeur, du Conseil des ministres et de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. Lors de ces réunions, l'Organisation a fourni des informations sur les mesures prises par elle-même, par les pays africains et par la communauté internationale pour assurer la réalisation des activités industrielles prévues dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et du Programme d'action des Nations Unies. A la deuxième session de la Conférence générale de l'ONUDI, tenue en novembre 1987 à Bangkok, les ministres africains de l'industrie ont présenté un mémorandum sur le développement industriel en Afrique, qui avait été établi à une réunion extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'industrie, organisée en octobre 1986 à Addis-Abeba par les secrétariats de l'ONUDI, de l'OUA et de la CEA, dans le cadre du Comité mixte pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

/...

104. Le secrétariat de l'OUA a participé activement, conjointement avec celui de la CEA, à la préparation de la deuxième session de la Conférence générale de l'ONUDI, de même qu'aux travaux de cette session. Dans les résolutions qu'elle a adoptées, la Conférence générale a accordé une attention particulière au fait que le secteur industriel pourrait contribuer à apporter une solution durable à la crise économique que traversent les pays africains, réaffirmé l'importance de la Décennie, et demandé au Directeur général d'étudier la possibilité de créer un bureau régional de l'ONUDI pour l'Afrique.

105. De même, dans le cadre du Comité mixte des secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI pour la mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, les trois secrétariats ont établi le septième rapport intérimaire mixte sur la mise en oeuvre du programme de la Décennie, et pris des mesures pour donner suite aux décisions de la Conférence des ministres de l'industrie et des organes délibérants de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI en ce qui concerne l'industrialisation de l'Afrique. Les secrétariats ont aussi continué de surveiller la mise en oeuvre du programme de la Décennie et, par ce biais, celle des activités industrielles prévues dans le Programme d'action des Nations Unies et le Programme prioritaire.

106. En ce qui concerne l'évaluation des progrès réalisés dans l'application du programme de la Décennie, l'ONUDI a également continué de fournir une assistance à l'OUA, à ses Etats membres et à ses organismes spécialisés, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales africaines, pour le suivi des activités menées aux niveaux national, sous-régional, régional et international.

Z. Agence internationale de l'énergie atomique

107. L'AIEA a été invitée par l'OUA à se faire représenter à la première réunion préparatoire d'experts pour le séminaire de l'OUA sur le rôle de l'Afrique dans l'utilisation de la science nucléaire au service de la paix et du développement, comme demandé dans la résolution 1042 (XLIV) adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation en juillet 1986 (voir A/41/654, annexe D). Un fonctionnaire du Département de la coopération technique a représenté l'Agence à la réunion, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 7 au 11 mars 1988.

AA. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

108. Trente Etats membres de l'OUA sont parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et, à ce titre, prennent part aux activités et aux fonctions du GATT, notamment aux négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, auxquelles ce dernier consacre l'essentiel de ses efforts depuis 1986. Les négociations d'adhésion devraient se terminer prochainement pour deux autres Etats membres de l'OUA - la Tunisie et l'Algérie. Neuf autres Etats membres de l'OUA appliquent de facto les règles et principes de base du GATT dans leurs politiques commerciales.

109. Le secrétariat du GATT fournit une assistance technique aux pays en développement. Dans le cadre de ce programme, ce type d'aide est fourni notamment aux Etats membres de l'OUA et aux parties contractantes au GATT.

/...

110. Des représentants d'Etats membres de l'OUA, qu'ils soient ou non parties contractantes au GATT, ont régulièrement participé aux stages de formation aux politiques commerciales organisés deux fois par an par le secrétariat du GATT. Dix-neuf responsables africains ont pris part à ces stages en 1987.

111. Dans le cadre de ses activités de coopération technique, le secrétariat du GATT a organisé à Dakar, en avril 1987, un séminaire sur le GATT et les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, à l'intention de responsables de pays africains. Un séminaire d'une semaine consacré aux politiques commerciales a également été organisé en juin 1987 à Tunis, à l'intention de membres du Gouvernement tunisien.

112. Pour répondre à une demande spécifique des représentants des pays africains parties contractantes au GATT, le secrétariat du GATT a rationalisé et renforcé ses procédures afin de fournir une assistance technique à ces pays (en établissant, par exemple, des notes d'information analytiques, en publiant des études et des données techniques, en organisant périodiquement des réunions d'information à l'intention des délégués et en prévoyant des stages de formation et des séminaires nationaux et régionaux), de manière à faciliter et à appuyer leur participation effective aux travaux du GATT, et notamment aux négociations commerciales multilatérales d'Uruguay.

V. COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION ET DE LA PUBLICITE

Département de l'information du Secrétariat

113. Au cours de la période considérée, la situation en Afrique, y compris les événements concernant l'OUA, ont continué de faire l'objet, de la part du Département de l'information, de nombreux reportages radiophoniques, télévisés et photographiques. Les centres d'information des Nations Unies ont joué un rôle plus actif, stimulant le débat et éveillant l'intérêt au sujet des questions dont l'ONU et l'OUA se préoccupent également, et organisant des réunions et des cérémonies commémoratives spéciales pour célébrer certains anniversaires importants.

114. Dans ses communiqués de presse, ses périodiques et d'autres publications, le Département a continué d'exposer des questions politiques, économiques et sociales relatives à l'Afrique, soulignant, le cas échéant, les activités de l'OUA. Il a continué à donner des informations détaillées sur le programme de redressement de l'Afrique, les mesures prises contre l'apartheid, la Namibie et le Sahara occidental, soulignant le rôle de l'OUA dans toutes ces questions. Le Département a également rendu compte des déclarations faites par les représentants de l'OUA à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, et des conférences de presse des dirigeants du Groupe des Etats africains à l'ONU, de l'OUA et des dirigeants des mouvements de libération.

115. Le Département a rendu compte en détail de la participation du Secrétaire général aux réunions de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en juillet 1987 et en mai 1988, ainsi qu'aux cérémonies marquant le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation. Aux réunions de l'OUA, une attention particulière a été accordée aux entretiens du Secrétaire général avec les représentants des

/...

Etats membres de l'Organisation. Le Département a également fourni des informations sur les entretiens approfondis que le Secrétaire général a eus sur la question du Sahara occidental, y compris ses consultations avec le Président de l'OUA, le Roi du Maroc et le Secrétaire général du Front POLISARIO.

116. La Chronique de l'ONU et l'hebdomadaire News Digest ont continué à publier des articles sur l'apartheid, la Namibie, le programme de redressement de l'Afrique, le Sahara occidental, le problème des réfugiés et l'île de Mayotte. Ces publications ont rendu compte des déclarations faites par les représentants de l'OUA dans les divers organes de l'ONU, tout en mettant l'accent sur la déclaration faite par le Secrétaire général devant la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA le 27 juillet 1988. La revue intitulée Objectif : Justice, qui paraît deux fois par an, a publié des articles sur la Namibie et le Sahara occidental. La version mise à jour de l'ouvrage ABC des Nations Unies continue de consacrer d'importantes sections à l'apartheid et à la Namibie. L'Annuaire des Nations Unies contient une section spéciale sur la coopération entre l'OUA et l'ONU.

117. Dans le cadre du programme de redressement de l'Afrique, le Département a poursuivi la publication, en français et en anglais, du magazine Afrique relance. Ce périodique a pour objet d'informer la communauté internationale des faits nouveaux en Afrique ayant trait au programme de redressement, ainsi que des mesures à prendre par les pays donateurs et des mesures en cours d'exécution. Afrique relance fait une large place aux activités entreprises conjointement par l'OUA, ses Etats membres et l'ONU.

118. Au total, 206 programmes de télévision consacrés à des sujets politiques et économiques intéressant directement l'ONU et l'OUA ont été réalisés par le Département pour être diffusés dans le monde entier. La question de Namibie et l'apartheid ont fait l'objet de nombreux reportages télévisés, de même que d'autres questions comme la coopération entre l'ONU et l'OUA, et la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation (16 octobre), dans le cadre de laquelle l'accent a été mis sur la situation alimentaire en Afrique. Des reportages télévisés ont été réalisés sur les réunions du Conseil de sécurité consacrées à l'Angola et à la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain. Vingt-neuf des 206 programmes télévisés ont été consacrés à la situation économique critique en Afrique, au redressement de l'Afrique et à l'aide à l'Ethiopie. Les deux appels lancés par le Secrétaire général pour des causes en Afrique y ont été évoqués.

119. Le documentaire radiophonique hebdomadaire intitulé L'ONU en action, traduit dans les langues officielles de l'ONU et dans diverses autres langues et diffusé dans le monde entier, a porté sur le redressement économique de l'Afrique (octobre 1987) et sur la situation des femmes et des enfants sous le régime d'apartheid (janvier 1988).

120. Les cérémonies commémoratives suivantes ont également fait l'objet de reportages télévisés et journalistiques : Journée internationale de solidarité avec la lutte des femmes d'Afrique du Sud et de Namibie (10 août 1987), Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains (12 octobre 1987), Journée de solidarité avec le peuple namibien et son mouvement de libération, la SWAPO (27 octobre 1987), ainsi que la cérémonie d'ouverture de l'exposition "Art against Apartheid" (3 novembre 1987).

/...

121. Le service radiophonique de l'ONU pour l'Afrique a continué de rendre compte en détail des activités de l'OUA dans toutes les langues dans lesquelles il émet, c'est-à-dire en anglais, en français, en swahili et en portugais. Au nombre des programmes en anglais figurent Africa Update, qui est distribué à des stations de radio en Amérique du Nord, dans les Caraïbes et en Europe et qui traite exclusivement du redressement économique de l'Afrique; UN News Briefs, un programme hebdomadaire de nouvelles brèves diffusé sur ondes courtes par Voice of Nigeria et Radio Cairo; UN Africa, analyse approfondie des questions de développement; et Namibia Update, une série spéciale sur la situation actuelle en Namibie, les Namibiens en exil et l'action entreprise pour assurer l'indépendance du Territoire. Parmi les programmes de l'ONU consacrés à des questions intéressant également l'OUA, on mentionnera Perspectives internationales, L'Afrique à l'ONU et Bonjour l'Afrique en français; Mwangaza Wa Umoja Wa Mataifa et Jarida La Umoja Wa Mataifa en swahili; et A Vitrina do Mundo et Perspectiva Internacional en portugais.

122. Outre les reportages habituels, le Service de la radio a réalisé 12 documentaires/magazines. M. Oumarou Youssoufou, Secrétaire exécutif de l'OUA auprès des Nations Unies, a été interviewé pour un programme spécial consacré à un tour d'horizon des questions concernant l'Afrique en 1988. Un documentaire radiophonique sur les mouvements de libération en Afrique a été réalisé dans le cadre de la série South Africa and the United Nations.

123. Les centres d'information des Nations Unies ont coopéré avec l'OUA à l'organisation des diverses manifestations commémoratives relatives à la Namibie, aux activités anti-apartheid et aux prisonniers politiques en Afrique du Sud.

VI. COOPERATION DANS D'AUTRES DOMAINES

Bureau des affaires juridiques

124. Le Bureau des affaires juridiques a apporté son concours au sujet de questions relatives à l'OUA en fournissant des conseils ou une assistance juridiques à d'autres unités du Secrétariat s'occupant directement de questions qui intéressent l'OUA, notamment le Département des affaires de désarmement, qu'il a aidé à rédiger et négocier avec le Gouvernement togolais l'accord de siège relatif à la création à Lomé du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.
